



**Date de convocation :** 17.03.2026  
**Nbre de membres en exercice :** 15  
**Nbre de présents :** 15  
**Nbre de membres ayant pris part à la délibération :** 15  
**Vote pour :** 14  
**Vote contre :** 0  
**Abstention (s) :** 1  
**Quorum :** 8

## COMMUNE DE BONNIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2026

N°01

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux mars, à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni au lieu de la Maison du Livre et de la Culture, sous la présidence de Monsieur Serge AGNEL, le plus âgé des membres du conseil, sur la convocation qui a été adressée par le Maire sortant, Monsieur Pascal RAGOT.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Cécile CHEVALIER, Monsieur Serge AGNEL, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Jean-Michel PAGES, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Madame Barbara DENOLE, Monsieur Eric PAGHDIKIAN, Madame Elsa POMMIER, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Laurre GUGLIELMINO et Monsieur Emmanuel GROS.

Pouvoirs :

Absent :

A été élue secrétaire de séance : Madame Elsa POMMIER.

### OBJET :

### ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT D'APT  
COMMUNE DE BONNIEUX

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 084-218400208-20260322-DELIB2203202601-DE

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur Pascal RAGOT, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé MAIRE.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le secrétaire  
Elsa POMMIER

Le doyen, président de la séance,  
Serge AGNEL





Date de convocation : 17.03.2026  
Nbre de membres en exercice : 15  
Nbre de présents : 15  
Nbre de membres ayant pris part à la délibération : 15  
Vote pour : 15  
Vote contre : 0  
Abstention (s) : 0  
Quorum : 8

## COMMUNE DE BONNIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2026

N°02

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux mars, à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni au lieu de la Maison du Livre et de la Culture, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT.

Étaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Cécile CHEVALIER, Monsieur Serge AGNEL, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Jean-Michel PAGES, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Madame Barbara DENOLE, Monsieur Eric PAGHDIKIAN, Madame Elsa POMMIER, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Laure GUGLIELMINO et Monsieur Emmanuel GROS.

Pouvoirs :

Absent :

A été élue secrétaire de séance : Madame Elsa POMMIER.

### OBIET :

### CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre de 2 adjoints au maire à élire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe à 2 le nombre d'adjoints au Maire de la commune ;



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT D'APT  
COMMUNE DE BONNIEUX

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 084-218400208-20260322-DELIB2203202603-DE

- Charge monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection des deux adjoints au Maire ;
- Autorise monsieur le Maire à signer la présente délibération et toutes les pièces y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

La secrétaire  
Elsa POMMIER



Le Maire  
Pascal RAGOT



**Date de convocation :** 17.03.2026  
**Nbre de membres en exercice :** 15  
**Nbre de présents :** 15  
**Nbre de membres ayant pris part à la délibération** 15  
**Vote pour :** 13  
**Vote contre :** 0  
**Abstention (s) :** 2  
**Quorum :** 8

## COMMUNE DE BONNIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2026

N°03

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux mars, à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni au lieu de la Maison du Livre et de la Culture, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Cécile CHEVALIER, Monsieur Serge AGNEL, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Jean-Michel PAGES, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Madame Barbara DENOLE, Monsieur Eric PAGHDIKIAN, Madame Elsa POMMIER, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Laure GUGLIELMINO et Monsieur Emmanuel GROS.

Pouvoirs :

Absent :

A été élue secrétaire de séance : Madame Elsa POMMIER..

### OBJET :

### ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.



Un appel à candidature est effectué. Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité requise : 8

La liste déposée a obtenu 13 voix. Sont proclamés adjoints au maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- Yannick MEYSSARD 1<sup>er</sup> Adjoint
- Cécile CHEVALIER 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

La secrétaire  
Elsa POMMIER



Le Maire  
Pascal RAGOT